

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20262206-12 Du 22 juin 2026 LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION DÉSIGNATION REPRÉSENTANT À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES CLECT
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	17.06.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	17.06.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (14)

Absents avec pouvoir : CHABRIER C (1)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

**LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION
DÉSIGNATION REPRÉSENTANT À LA
COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES
CLECT**

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner les nouveaux représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées gérée par Loire Forez Agglomération. C'est au sein de cette commission que sont déterminées les montants des attributions de compensation.

Pour Usson-en-Foréz : 1 seul représentant

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Désigne comme représentant de la commune d'Usson-en-Foréz à la CLECT : Mr Hervé BÉAL.**
- **Autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

Fait à Usson en Forez, le mardi 23 juin 2026.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--